



Application du RID 2021

Le Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID), édition 2021, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Comme pour chaque publication d'une nouvelle édition du RID, une période de transition de six mois est accordée aux utilisateurs, pendant laquelle l'ancienne édition peut encore être appliquée. Cette période de transition prend fin au 30 juin 2021. Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2021, seule l'édition 2021 doit être appliquée.

Publié dans les trois langues de travail de l'OTIF, le RID 2021 peut être consulté sur le site Internet de l'Organisation : [français](#), [allemand](#), [anglais](#). Les versions anglaise et française sont aussi imprimées par deux maisons d'édition, dont les coordonnées sont disponibles sur le site Internet de l'OTIF.

Une version russe sera mise en ligne dans le courant de l'année 2021.

